



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

TRANS/WP.15/AC.1/2002/28  
21 juin 2002

Original : FRANCAIS

---

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail des transports  
de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission de sécurité  
du RID et du Groupe de travail des transports  
de marchandises dangereuses  
(Genève, 9-13 septembre 2002)

SECTION 1.2.1 DEFINITIONS

Transmis par le Gouvernement de la Belgique \*/

Le secrétariat a reçu de l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI) la proposition reproduite ci-après.

---

\*/ Diffusé par l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI) sous la cote OCTI/RID/GT-III/2002/2/28.

GE-02-

**Ajout de trois définitions à la section 1.2.1 Définitions**

AIEA : Agence Internationale de l'Energie Atomique

Norme EN : Norme Européenne élaborée par le Comité Européen de Normalisation (CEN)

Norme ISO : Norme internationale élaborée par l'Organisation Internatinal de Normalisation (ISO)

**Justificatif :**

Augmenter la convivialité pour l'utilisateur.

---